

Compte rendu de séance du conseil municipal de Colondannes

Du Mardi 31 Octobre 2017 à 15H

Président de la séance : CABOCHE Valérie

Secrétaire de séance : BOUBET Monique

Conseillers présents – Caboche Valérie - Maridet Jean -Noël - Elle Pierre - Brugière Alfred - Boubet Monique -

Excusée : Catteau Réjine

Absents : Chevrinai Stéphanie - Parbaud François - Maillet Sylvie

Financement complémentaire du SDIS

Madame le maire porte à la connaissance du conseil municipal les courriers du 29/03/2017 et du 06/09/2017 par lesquels le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sollicite une contribution complémentaire de 1€ par habitant. Cette participation complémentaire spécifique serait destinée au financement d'un emprunt sur une durée de quinze ans pour engager des travaux sur sept centres de secours (La souterraine, Bourganeuf, Aubusson, Gouzon, Crocq, Boussac et Evaux les Bains).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'accroissement régulier des dépenses à la charge de la collectivité,

Refuse, à l'unanimité des membres présents, de verser la contribution complémentaire sollicitée par le SDIS.

Demande subventions DETR

Le conseil municipal décide de présenter 4 dossiers au titre de la DETR

- Une demande concernant des travaux de voirie
 - Travaux de sécurité dans la traversée du bourg : création d'une chicane à l'entrée du bourg en provenance de Dun le Palestel et installation d'un coussin berlinois avant l'abribus en provenance de La Souterraine, afin de ralentir les véhicules
 - Réfection de la chaussée de la Rue de la Martinêche
 - Empierrement du chemin d'accès à la fontaine de Pertu

L'ensemble de ces travaux s'élève à 38 226,20 € HT. Le conseil municipal sollicite une subvention de 35 %

- Une demande pour l'aménagement d'une place de stationnement Handicapé au niveau de la mairie. Le devis s'élève à 4 952,20 € HT et le conseil sollicité une subvention au taux de 35 %
- Une demande pour l'aménagement d'un Jardin du Souvenir à l'intérieur du cimetière, comprenant un ouvrage de dispersion des cendres, une stèle en forme de flamme, une colonne destinée à l'inscription des noms des défunts et un banc en pierre, le tout pour un montant de 8 077,20 € HT qui pourrait être subventionné au taux de 35 %
- Une demande pour l'extension de l'atelier communal. Le projet s'élève à 102 300 € HT et le conseil sollicite une subvention au taux de 40 %

Modification des limites communales

Le conseil municipal donne son accord pour que des terrains de Colondannes d'une surface de 10 360 m2 passent sur le cadastre de Saint Léger Bridereix en échange de plusieurs parcelles d'une superficie de 10 274 m2 qui seraient transférés de Saint Léger Bridereix sur le cadastre de la commune de Colondannes

Il demande qu'en cas de demande de constructions sur la commune de Colondannes, sur les terrains proches de ceux échangés, la commune de Saint Léger Bridereix s'engage à fournir l'accès aux réseaux, le coût de l'extension étant à la charge de la commune de Colondannes. Une convention entre les deux communes précisera ces points.

Indemnisation des frais de déplacement des agents

Il est rappelé au conseil municipal que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier de remboursement des frais induits par l'exercice de leur fonction pour le compte de la collectivité

Le conseil municipal délibère sur la prise en charge des frais de transport ainsi que sur le remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement de ces agents

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et valide cette proposition et charge le maire de la mettre en œuvre.

Concours technique SDEC pour l'éclairage public (Vieu Creuse)

Suite au projet d'éclairage public sur la voie (Vieu Creuse) le conseil municipal décide de solliciter le concours technique et financier du SDEC

Après délibération le conseil municipal autorise Mme Le maire à signer la convention temporaire de Co- maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le SDEC pour la réalisation de l'opération désigné précédemment.

Travaux divers

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de deux devis avec l'entreprise Penot et Fils : l'un pour la réfection de l'enduit de la réserve de la salle des loisirs et l'autre pour consolider et enduire un mur dans la cour de l'immeuble 42 Grande Rue. Le total des travaux s'élève à 3168,80 € HT

Fixation du loyer du logement au 42 grande rue

Considérant l'état du logement totalement neuf et parfaitement isolé,
Considérant la superficie du logement et de ses annexes,
Considérant le montant des loyers pratiqués dans la région,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le loyer à 450,00 € par mois.

Conservation des archives anciennes

Le conseil municipal décide d'accepter la conservation dans les locaux de la mairie des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif.

Informations et questions diverses

- Le maire transmet au conseil municipal la demande d'un habitant concernant la sécurité des enfants au niveau de l'abribus et demandant des mesures pour le ralentissement des véhicules. Il demande à être tenu au courant des décisions prises à ce sujet.
- Le maire donne lecture du mail de remerciement du Conservatoire des Espaces Naturels, pour le prêt d'un local pour le chantier bénévole qui était organisé aux Combes.
- Lecture d'un courrier de remerciement de l'association des sclérosés en plaques pour le versement d'une subvention.